



Comité de réflexion, d'information et de lutte antinucléaire

Association loi 1901, agréée pour la protection de l'Environnement et reconnue d'intérêt général

06 08 84 22 22 - www.crilan.fr

Session du Conseil Départemental de la Manche 9 décembre 2022

Qui a peur d'une expertise indépendante sur l'EPR ?

Membre de la CLI Flamanville, le CRILAN demande depuis un an une expertise indépendante **prévues par le Code de l'environnement** avant le démarrage d'une installation nucléaire, ce qui est justifié avec un chantier aussi complexe et chaotique, aussi long et coûteux que celui de l'EPR.

C'est un réacteur déjà « en cours de mise en service ¹ » malgré les recours en justice ² et le **refus illégal** d'une expertise indépendante opposé par le bureau de la CLI de Flamanville qui dépend du Conseil départemental de la Manche. A ce propos le CRILAN déplore **l'absence de volonté de dialogue** du bureau de la CLI et du Conseil Départemental qui ont privé l'Assemblée Générale de débat et de vote. Après une proposition amiable infructueuse qui n'a même pas été présentée en bureau ni en AG de la CLI, cette situation a conduit le CRILAN à engager une action près du Tribunal Administratif de Caen avec le soutien du Réseau Sortir du Nucléaire. Elle est motivée par l'illégalité du règlement intérieur de la CLI de Flamanville au regard du Code de l'environnement. Le préfet a été saisi de cette difficulté et le Président du Conseil départemental s'est engagé à mettre les statuts et le règlement intérieur en conformité pour la fin 2022 (sans effet à ce jour). Mais le refus du droit de vote de l'AG de la CLI sur l'expertise n'a pas varié ; c'est un outrage à la démocratie et à l'information du public, en opposition avec la Convention d'Aarhus dont la France est signataire : « **Au-delà de l'information du public, il s'agit de l'associer à la préparation et aux prises de décisions, ainsi qu'à une meilleure évaluation des incidences des grands projets notamment** ».

Pour le CRILAN, l'union sacrée Majorité-Opposition autour des intérêts nucléaires de la Manche semble empêcher un regard objectif sur la situation de cet EPR dont **on doit absolument vérifier l'aptitude au démarrage**. Et pour cause : il est promis à un fonctionnement à 100 % de ses capacités initiales de 1650 MW malgré les défauts de la cuve et les autres : ce type de réacteur est le plus puissant d'Europe et de Chine!!.

Par l'expertise indépendante (voir résumé au verso) il s'agit d'**apporter la preuve que** l'EPR peut fonctionner en conformité avec les règles de sûreté nucléaire sans mettre en cause la sécurité de tous. Nous estimons que **la validation technique de la cuve** n'aurait jamais dû être accordée par dérogation ministérielle. Elle doit donc être particulièrement reconsidérée par une expertise indépendante en prenant en compte l'ensemble de l'ouvrage et tous les avis exprimés lors du « dialogue technique sur le dossier EPR » auquel des membres de la CLI ont participé.

Les risques accidentels encourus par l'EPR sont énormes. Tout doit pourtant être fait pour éviter un « **FukushiManche** » et un effet domino entre les installations nucléaires de la presqu'île du Cotentin qui est promise à une overdose atomique avec l'accroissement des déchets nucléaires. **Les conséquences d'un accident nucléaire sont inimaginables** : selon l'IRSN³ des recherches concluaient en 2018 à des coûts très élevés : 50 à 240 milliards d'euros pour un accident « maîtrisé », à plus de 430 milliards d'euros pour un accident « non maîtrisé ». L'activité économique industrielle, agricole et notamment laitière de la Manche seraient largement compromises. Des familles seraient confinées derrière la ligne de démarcation nucléaire de Carentan à Lessay ou bien exilées tout en devant rembourser les crédits immobiliers de leurs maisons devenues inhabitables et sans valeur. C'est cela un accident nucléaire ; sans parler des conséquences sanitaires sur la population, les communes au-delà des 20 KM de Flamanville ne disposant pas de pastilles d'iode ...

C'est pourquoi et après s'être adressé sans succès à la CLI de Flamanville et au Président du Conseil Départemental, le CRILAN s'adresse aux conseillères et conseillers départementaux pour les informer.

Il y va de la préservation des intérêts supérieurs de la population de la Manche et au-delà

¹ Site CNDP : <https://www.debatpublic.fr/nouveaux-reacteurs-nucleaires-et-projet-penly/le-projet-en-resume-3365>

² Après le rejet de 5 recours, 3 recours collectifs d'associations sont toujours en cours près du Conseil d'Etat: contre le second décret de prorogation du décret d'autorisation de création de l'EPR jusqu'en 2024, contre le démarrage partiel de l'EPR, contre l'autorisation ministérielle d'exploiter l'EPR. Une plainte collective a été déposée en août 2020 près du Parquet de Cherbourg pour 36 infractions à la réglementation environnementale pour les 3 réacteurs de Flamanville dont l'EPR, en cours.

³ https://www.irsn.fr/FR/Actualites_presse/Actualites/Documents/IRSN_Audition-AN-commission-enquete-surete-securite_20180222.pdf

Demande d'expertise indépendante sur l'aptitude au démarrage de l'EPR en appui sur les différents problèmes apparus au cours de la construction et leurs implications sur sa sûreté en exploitation

Nous ne saurions accepter un démarrage en force avec tant de problèmes irrésolus et d'incohérences sans disposer d'une **revue contradictoire** de l'ensemble des questions qui restent posées du point de vue de la sûreté de ce réacteur.

Globalement, **la construction de l'EPR a été le laboratoire** d'un nouveau contexte d'instruction technique, où la confiance dans la sincérité, l'exactitude et la complétude des informations fournies par l'exploitant, premier responsable de la sûreté, ne peut plus être accordée comme elle l'était traditionnellement, quelles qu'en soient les raisons.

La construction de l'EPR a fait l'objet de **nombreuses malfaçons et de nombreux écarts**, depuis l'implantation de **ferraillages** ou le coulage de voiles **béton** jusqu'aux écarts sur les **piquages du circuit primaire**, en passant par les **falsifications de dossiers de fabrication au Creusot**.

Certaines ont donné lieu à des **procédures dérogatoires**, comme c'est le cas pour les marges consommées par le **défaut de fabrication de la cuve**, d'autres à des réparations inédites et incertaines, comme pour les **soudures du circuit secondaire couvertes par l'exclusion de rupture**.

La progression de l'instruction technique et le **retour d'expérience international** ont également mis en évidence des problèmes spécifiques parfois non résolus, comme la **qualification des soupapes**, les **vibrations induites par le pressuriseur**, voire plus récemment les incertitudes sur la **tenue du combustible** au vu de la situation à Taishan-1.

Cette liste n'est pas exhaustive. C'est pourquoi il nous semble indispensable, au regard de l'accumulation de ces dysfonctionnements, de disposer d'une **revue technique** des différents dossiers qui ont émaillé la construction du réacteur, et de leurs conséquences potentielles. Ainsi, cette revue pourrait porter sur un rappel des implications de chacun de ces dossiers, sur l'analyse de la façon dont ils ont été instruits, sur le caractère conclusif ou non de cette instruction, et sur le caractère satisfaisant ou non de cette conclusion.

Cette expertise permettrait **d'identifier les différentes implications de ces constats pour la sûreté**, qu'il s'agisse de la consommation des **marges de sûreté** recherchées à la conception (**cas de la cuve**), de l'atteinte à la démarche de **défense en profondeur** (cas des défaillances dans l'application à la fabrication des exigences d'exclusion de rupture), ou encore des incertitudes résiduelles (cas des défauts de réalisation des ouvrages de **génie civil** ou de fabrication de **gros composants**), tout en tenant compte de leur éventuel **caractère cumulatif**.

Alors que les **coûts** et les **délais** de ce chantier dérapent toujours plus, que **les recours et les plaintes des associations sont tous rejetés**, alors que le **rapport Foltz**, le **rapport de la Cour des Comptes** sur son coût et le discours du ministre de l'Industrie décrivent **un échec pour la filière nucléaire**, alors enfin que la pression se renforce pour accélérer un démarrage ouvrant la voie à de **nouvelles commandes de réacteurs, toutes les conditions d'une mise en service à tout prix de l'EPR sont réunies**.

Ce contexte ne peut qu'inspirer l'inquiétude sachant que **les conséquences d'un accident seraient catastrophiques pour notre presqu'île et notre région**. **L'expertise indépendante** esquissée ci-dessus est la seule démarche susceptible de **vérifier l'aptitude de ce réacteur à démarrer et à fonctionner en toute sûreté**.

Pour en savoir plus, consulter le dossier du CRILAN :

<http://crilan.fr/expertise-independante-sur-lepr-de-flamanville-apres-le-refus-du-conseil-departemental-de-la-manche-le-crilan-engage-un-recours-au-tribunal-administratif/>